



Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution COMBLAT LE CHATEAU

Bilan 2016

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE VIC-SUR-CERE

Exploitant

MAIRIE DE VIC-SUR-CERE

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

- ◆ COMBLAT LE PUY HAUTE (PUY 2)

Autorisé par arrêté préfectoral du : 07/11/2006

Traitement

Vous êtes alimentés par 1 traitement :

- ◆ TTP CHLORE COMBLAT LE CHATEAU

Traitement simple
- CHLORE

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 4 valeurs mesurées : 100,0% - maxi. : 0 germe/100ml

Limites de qualité : 0 germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

1 valeur mesurée : mini. : 4,9 mg/L - maxi. : 4,9 mg/L - moyenne : 4,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau conforme à la norme pour ce paramètre.

Dureté

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

1 valeur mesurée : mini. : 5,6 °f - maxi. : 5,6 °f - moyenne : 5,6 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).

Arsenic

Elément d'origine naturelle

Absence de mesures pour ce paramètre en 2016.

Chlore résiduel

Réactif utilisé pour la désinfection de l'eau

4 valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/LCl2 - maxi. : 0,0 mg/LCl2 - moyenne : 0,0 mg/LCl2

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Absence de chlore résiduel constatée sur un ou plusieurs échantillons prélevés.

Conclusion

Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait globalement une qualité sanitaire satisfaisante.

Un ajustement du traitement de désinfection est nécessaire pour maintenir une bonne qualité bactériologique et organoleptique de l'eau.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du Code de la Santé Publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2016.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation Départementale
du Cantal
13 Place de la Paix - AURILLAC
04 81 10 63 10